



AMICALE DES MARINS &
MARINS ANCIENS COMBATTANTS
DE LORIENT & DE SA RÉGION

Siège social :

6, rue Louis de Saint-Pierre
56100 LORIENT

Blog :

<http://ammacdelorient.over-blog.com/>

Contact :

chabotdaniel@orange.fr

Editorial

Ce mois ci je reprends une partie du message de l'UFAC : Appelons tous nos concitoyens en faveur de la solidarité et la paix en combattant tous les fanatismes qui menacent la paix, la sécurité des peuples et les droits fondamentaux des Hommes.

Appelons les gouvernements à respecter le droit international en s'appuyant sur la charte de l'ONU.

Michel Dabo
Président



N°17

Mai 2026

Célébration du 8 mai 1945 (8 mai 2026)



Le Maire de Lorient, Monsieur Fabrice Loher serrant la main à notre porte drapeau Marc Dabo

Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le front européen et la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie. Une cérémonie patriotique s'est déroulée à 11 h, ce vendredi 8 mai 2026, place Louis Glotin, à Lorient, sous un ciel bleu et devant des Lorientais venus nombreux pour l'occasion. Autorités, associations patriotiques, anciens combattants et familles se sont réunis devant le Monument aux Morts. Plusieurs décorations ont été remises, dont la Légion d'honneur, la médaille militaire et l'ordre du mérite militaire. La cérémonie a été précédée d'une messe à 9 h 30, à l'église Notre-Dame-de-Victoire, à l'initiative du Comité d'entente, présidé par Georges Hesters, ainsi que 24 associations patriotiques et de combattants.

En Juin

- 06 D-Day : 82 ans
- 08 Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine
- 13 Grillades au foyer St-Pierre
- 13 400 ans de la Marine à Pontivy
- 18 Commémorations de l'appel du Général Charles de Gaulle



ASAF
ASSOCIATION DE SOUTIEN
AUX ARMÉES DE LA FRANCE



Cérémonie du 8 mai à l'HEPAD les Hermines à Lanester (12 mai 2026)



Mardi 12 mai 2026, la résidence Les Hermines, gérée par l'association Les Bruyères, a organisé une cérémonie commémorative du 8-Mai 1945 qui a réuni résidents, anciens combattants et représentants institutionnels dont notre porte drapeau. L'établissement est labellisé Bleuets de France depuis 2014 par l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

Lors de la cérémonie, Alain Beautemps, résident de l'établissement et membre de l'Union nationale des combattants, a reçu le certificat de Gardien de la mémoire, distinction décernée par le Souvenir français.

La prochaine cérémonie commémorative organisée aux Hermines est d'ores et déjà annoncée pour le 11-Novembre.

Commémoration de la journée nationale de la Résistance. (27 mai 2026)

Mercredi 27 mai, la ville de **Lanester** a commémoré la journée nationale de la Résistance, lors d'une cérémonie qui s'est tenue face au monument aux Morts.

La date du 27 mai n'a pas été choisie au hasard : elle fait référence à la première réunion du Conseil National de la Résistance (CNR) qui a eu lieu le 27 mai 1943. Ce conseil porte des valeurs de courage, de défense de la République, de soucis de la justice, de la tolérance et respect d'autrui.

Instauré par Jean Moulin, délégué du Général de Gaulle, ce conseil avait pour objectif d'unifier les différents mouvements de Résistance.

Votre AMMAC y était représentée par son drapeau et par plusieurs de ses membres dont notre Président Michel Dabo.



AMMAC de Castelnaudary

Informations administratives

Carte du combattant / Equipages des SNLE : l'amendement du Président Jean-Michel JACQUES adopté

ART. 26 N° 12 ASSEMBLÉE NATIONALE 27 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE
POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES
DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission

Gouvernement

Adopté

AMENDEMENT N° 12

présenté par

M. Jacques et M. Chenevard

ARTICLE 26

Rédiger ainsi cet article :

« Au premier alinéa de l'article L. 311-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, après le mot : « France », sont insérés les mots : « ou à des missions de dissuasion nucléaire accomplies par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de l'examen du texte en commission de la défense, le Gouvernement a accepté de couvrir la charge liée à cette extension. L'objectif de cet amendement est d'accorder la qualité de combattant, et par conséquent l'octroi de la carte du combattant(*), aux sous-marins servant à bord des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

Compte tenu des sujétions exceptionnelles, des astreintes permanentes et des conditions de service particulièrement exigeantes inhérentes aux missions de dissuasion nucléaire assurées à bord des SNLE, l'engagement des équipages présente un caractère spécifique. Cet engagement éminemment méritant doit être reconnu à l'identique de celui qui a justifié l'extension de la carte du combattant aux personnes relevant de la 4ème

Cols.bleus
MARINE NATIONALE



génération du feu ayant accompli une durée minimale de service au cours d'une opération extérieure sans nécessairement avoir participé à des actions de feu et de combat.

Les équipages des SNLE, garants de la crédibilité et de la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de notre défense nationale, méritent par conséquent la reconnaissance de la qualité de combattant au regard de la singularité de leurs missions.

En raison de leur spécificité, les opérations de dissuasion océanique conduites par les équipages de SNLE ne sont pas considérées comme des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au sens de l'arrêté du 12 janvier 1994 modifié. Alors que ces équipages sont garants de la crédibilité et de la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire, ils ne peuvent pas actuellement prétendre à l'attribution de la qualité de combattant, puisque celle-ci est accordée uniquement aux personnels ayant participé pendant au moins 112 jours consécutifs à un conflit mentionné par l'arrêté du 12 janvier 1994. (**)

(*)Au titre de l'article D331-4 du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre (CPMIVG) : « la carte du combattant ouvre droit, sans autre condition, à la délivrance du titre de reconnaissance de la Nation ». De ce fait, le champ de et amendement couvre l'octroi du bénéfice du titre de reconnaissance de la Nation aux sous-marinières servant à bord des sous-marins nucléaires d'engins qui était ainsi prévu par le projet d'actualisation.

(**) Cet amendement vise spécifiquement les équipages de SNLE et non ceux de SNA, car ces derniers peuvent se voir attribuer la qualité de combattant. En effet, certaines missions auxquelles ces équipages prennent part sont des opérations au titre de l'arrêté du 12 janvier 1994 modifié (ex : opération Harmattan, opération Trident...).



Jean-Michel Jacques

DÉPUTÉ DU MORBIHAN 6ème circonscription

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Circonscription :

02 97 78 07 25

Assemblée nationale :

01 40 63 76 06


www.jeanmicheljacques.fr

'Digest' d'actualités Marines

10 mai 2026: Meeting Aérien de Lann-Bihoué pour les 80 ans de la base




MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

Le retour de déploiement de l'Amiral Ronarc'h 

Histoire du détroit d'Ormuz 



Regards croisés sur la mer

Pour commander de nouveaux Rafale marine et frégates d'ici 2030, le Sénat demande une rallonge du budget des armées 



Ce 80e anniversaire restera dans les mémoires. Rarement un meeting aérien n'aura essuyé une telle météo. En un mot : exécrable. Il a plu pendant des heures, en continu. Un déluge, un vrai. Malgré tout, l'organisation s'est démenée pour maintenir la fête. À 10 h 30, Jean-Michel Aumeunier, le pacha de la base, prenait la parole. « Bienvenue à bord ! C'est un honneur et un plaisir de vous accueillir », a-t-il annoncé sur le car podium, en ajoutant : « La météo ne nous empêchera pas de passer une très bonne journée ». Et c'est vrai, la journée fut belle, humide mais belle. L'événement affichait complet puisque les 40 000 billets avaient été vendus avant l'ouverture des portes. Toutes les démonstrations aériennes n'ont pas pu être maintenues (notamment la voltige), n'empêche, les principales têtes d'affiche ont assuré le spectacle, à commencer par la fameuse Patrouille de France, mais aussi le Rafale Marine et ses ancêtres tels le Mustang ou le Spitfire. Malgré la pluie le public fut au rendez-vous.

Pour revivre cette journée, voici trois liens :

https://youtu.be/vW6l33NiZbY?si=djLxnDwdFJlb_QYm

https://www.facebook.com/photo/?fbid=1264115912551017&set=pcb.1264128302549778&locale=fr_FR

L'inquiétante montée de la puissance chinoise



Obangame Express 2026 : 17 marines mobilisées au Sénégal



10 800 véhicules sur un seul navire : imaginez un peu en cas d'incendie de batterie...



27 mai 1941 : la fin du Bismarck.

Lancé à Hambourg le 14 février 1939, le navire est une forteresse. Déplaçant plus de 50 000 tonnes à 30 nœuds, il est protégé d'une ceinture cuirassée de 300 mm et armé de huit canons de 380 portant à plus de 36 000 mètres, chacun d'eux approvisionné de 960 coups en soute. Guerre venue, que faire de ce mastodonte ? On l'engagera en mai 1941, flanqué du croiseur lourd *Prinz Eugen*,



dans la guerre au commerce en Atlantique. Encore faut-il, partant de la Baltique, y parvenir discrètement. C'est ce qu'on tentera par la route la plus nord, le détroit de Danemark entre Groenland et Islande. Peine perdue : repéré par le croiseur anglais *Suffolk* (le radar fait ici des débuts prometteurs), le contact sera maintenu, permettant aux deux « gros » anglais, le *Hood* et le *Prince of Wales*, de courir au combat. Celui-ci aura lieu le 24 mai. Triomphe du *Bismarck* : coup au but sur le *Hood* (il n'en est pas d'autres qui comptent en mer), trois survivants ! Mais le *Bismarck*, touché lui-même de trois obus, doit faire route sur Saint-Nazaire. Il n'y arrivera pas. Furieux de la perte du *Hood*, Churchill ne donne au Premier Lord de la Mer qu'un ordre bref : « Coulez le *Bismarck* ! ». La poursuite s'engage, occasion pour François-Emmanuel Brézet de nous instruire des subtilités des manœuvres à la mer, dont l'objectif premier est pour l'un de maintenir le contact avec sa proie, pour l'autre de le rompre.



Le *Bismarck* réussira cet exploit le 25 mai, par une superbe 360°. Pas pour longtemps ! Le porte-avions *Ark Royal* le retrouvera et un de ses avions, d'une torpille bien inspirée, mettra hors d'usage l'appareil à gouverner du cuirassé allemand. Non manœuvrant, le *Bismarck* est aux abois. Par un temps effroyable, c'est la curée : cinq destroyers anglais, deux cuirassés, deux croiseurs lourds, un porte-avions

participent. Le *Bismarck* s'avère incoulable au canon. Évoluant sur ses hélices, il tirera jusqu'au bout avant d'être achevé par une torpille encore, aidée peut-être du sabordage du bâtiment. Il coule le 27 mai à 10 h 30 : 115 survivants sur 2 200 hommes d'équipage. Honneur au vaincu ? C'est ce que voulait l'amiral anglais commandant la flotte, saluant, en des termes sagement pesés, le combat du *Bismarck*, « digne des traditions de la Marine impériale allemande ». Pour des raisons « politiques », ce juste hommage fut interdit.

Pour poursuivre :

<https://www.youtube.com/watch?v=BXXEOCqU0TQ&t=2086s>